

## VOTE PAR PROCURATION – POUVOIR

(À RENVOYER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVANT LE 27 FÉVRIER 2022  
UNIQUEMENT AU SECRÉTARIAT DE LA SFN)

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : membre  correspondant  titulaire  d'honneur  bienfaiteur

ne pourra pas assister à l'Assemblée générale ordinaire de la SFN du samedi 05/03/2022, déclare être à jour de cotisation, et donne pouvoir, pour le représenter et voter en son nom, à (NOM, Prénom) : \_\_\_\_\_ ou, à défaut, à tout autre membre de la SFN présent et à jour de cotisation.

***Apposer la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », dater et signer :***